

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 23 février 2021
ORDRE DU JOUR

L'an deux mil vingt et un, le 23 du mois de février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint Pierre d'Amilly se sont réunis à la Mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11, et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, le 18 février 2021.

Étaient présents : BODET Philippe, Maire, GRIMAUD Roxane, 1^{ère} Adjointe, CHAPOT Benoît, 2^{ème} Adjoint, FEVRE Céline, 3^{ème} Adjointe, JAFFRE Samuel, PLAGNE Sébastien, DEBENAIS Amélie, FONTAINE Patrick, VERBIESE Guillaume, CEYRAL Julien, MACHET Anaïs, BEUGNON Maxime et ELI Michel, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de **15** membres.

Présents : 14

Absents : 0

Pouvoirs : 1. Alain SAVARIT donne pouvoir à Philippe BODET

Votants : 15

Désignation du secrétaire de séance : A l'unanimité M. Bastien MANSENCAL a été élu secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h30. Tous les membres du Conseil municipal ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion. Le compte-rendu n'a fait l'objet d'aucune observation. Signature du registre des délibérations.

I – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorerie de Surgères à la clôture de l'exercice.

Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, voix pour : 15, voix contre : 0, abstention : 0

VOTE le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération 2021/05

II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Maire présente son compte administratif 2020 à son Conseil municipal.

Le Maire s'étant retiré, Mme Roxane GRIMAUD, 1^{ère} adjointe, prend la présidence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, voix pour : 13, voix contre : 0, abstention : 0

VOTE le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

		En euros
Dépenses	Prévu	571 408,34
	Réalisé	397 842,04
	Reste à réaliser	78 727,39
Recettes	Prévu	571 408,34
	Réalisé	246 808,91
	Reste à réaliser	118 938,11

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	512 405,95
	Réalisé	299 159,55
	Reste à réaliser	0
Recettes	Prévu	512 405,95
	Réalisé	517 528,06
	Reste à réaliser	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-151 033,13
Fonctionnement	218 368,51
Résultat global	67 335,38

Délibération 2021/06

III – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Philippe BODET, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 23 février 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître

Un excédent de fonctionnement de	45 324,13
un excédent reporté de	173 044,38
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	
Un déficit d'investissement de	-151 033,13

Un excédent des restes à réaliser de	40 210,72
--------------------------------------	-----------

Soit un besoin de financement de	110 822,41
----------------------------------	------------

DECIDE, voix pour : 15, voix contre : 0, abstention : 0, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	218 368,51
--	------------

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	110 822,41
--	------------

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	107 546,10
--	------------

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001):	151 033,13
DEFICIT	

Délibération 2021/07

IV – BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil municipal, sur la proposition de la Commission « ressources internes » et après en avoir délibéré, voix pour : 15, voix contre : 0, abstention : 0,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 (hors résultats antérieurs, RAR 2020 et opérations d'ordre 2021) :

Investissement

Dépenses	104 381,67
----------	------------

Recettes	78 931,95
----------	-----------

Fonctionnement

Dépenses	430 443,48
----------	------------

Recettes	348 347,10
----------	------------

Ainsi que le budget total suivant :

Investissement

Dépenses	334 266,19 (dont 78 727,39 de RAR)
----------	------------------------------------

Recettes	334 266,19 (dont 118 938,11 de RAR)
----------	-------------------------------------

Fonctionnement

Dépenses	455 893,20 (dont 0,00 de RAR)
----------	-------------------------------

Recettes	455 893,20 (dont 0,00 de RAR)
----------	-------------------------------

Délibération 2021/08

V – PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 décembre 2020 portant création d'un poste d'adjoint technique catégorie C à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint technique catégorie C à temps partiel (24,5/35èmes) et consultation du Comité Technique du CDG17 pour modification du tableau des effectifs,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 13 février 2019 à effet au 14/02/2019,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique du CDG17 en date du 04/02/2021,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de **M. le Maire** et après en avoir délibéré,

voix pour : 15, voix contre : 0, abstention : 0

DECIDE

- de modifier le tableau des effectifs à compter du 1er mars 2021
- de procéder aux déclarations de vacance de poste d'adjoint technique de catégorie C et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/03/2021 :

GRADE/EMPLOI	Catégorie	Durée hebdomadaire	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes vacants
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe – Secrétaire de Mairie	C	35/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint Technique	C	35/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint Technique	C	35/35 ^{ème}	1	1	0
TOTAL			3	1	2

EMPLOIS PERMANENTS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes vacants
Secrétaire de Mairie	C	35/35 ^{ème}	1	1	0
TOTAL			1	1	0

Délibération 2021/09

VI – CONVENTION ALSH

M. le Maire donne la parole à la 1^{ère} Adjointe, Mme Roxane GRIMAUD.

Mme la 1^{ère} Adjointe présente au Conseil municipal la convention entre les communes de Saint-Saturnin-du-Bois, Marsais et Saint-Pierre-d'Amilly relative au fonctionnement d'un Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) pour le mercredi hors vacances scolaires, préparée par les membres de l'Entente et les représentants de la commune de Marsais.

L'objectif de la Convention ALSH est de régler le partenariat financier, technique (matériel/locaux) et ressources humaines entre les 3 communes autour d'un accueil de loisirs commun.

Cette Convention formalise les modalités de fonctionnement de l'accueil de loisirs, la composition de l'équipe, la répartition des charges et produits, le bilan d'activité, les modalités de résiliation et le règlement de litige.

Elle précise que Convention ALSH doit être validée par le vote des 3 conseils municipaux.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de la 1^{ère} Adjointe et après en avoir délibéré,
voix pour : 15, voix contre : 0, abstention : 0

VOTE

La Convention relative au fonctionnement d'un ALSH entre les communes de Saint-Saturnin-du-Bois, Marsais et Saint-Pierre-d'Amilly pour une durée d'un an à compter du 01/01/2021 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Délibération 2021/10

VII – DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire informe son Conseil municipal des décisions relevant de sa délégation du conseil qu'il a prises depuis le 01/01/2021.

DATE	N°	OBJET
04/01/2021	2021/001	Depuis le 04/01/2021, un agent contractuel du service remplacement du CDG17 remplace la cantinière en AT à Saint-Saturnin-du-Bois. Contrat de 22H/semaine pris en charge par la commune de St Pierre d'Amilly dans le cadre du RPIC
29/01/2021	2021/002	Demande de subvention DETR 2021 pour l'abribus au centre bourg et l'installation de balises sur la RD119 à Simoussais
09/02/2021	2021/003	Avenant n°2 au contrat SMACL C2019-4056 - Dommages aux biens – ajout de la buvette et du local technique (+58,67 EUR TTC)
17/02/2021	2021/004	Avenant n°3 au contrat SMACL C2019-4056 - Dommages aux biens – résiliation de la garantie des vestiaires du foot qui ont été démolis (- 147,51 EUR TTC)

VIII – DIVERS

M. le Maire et ses conseillers informent le Conseil municipal des points divers suivants : la 3^{ème} Adjointe a assisté à l'assemblée générale de l'association le Foyer Rural.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Emargement :

Philippe BODET

Roxane GRIMAUD

Benoît CHAPOT

Céline FEVRE

Samuel JAFFRE

Sébastien PLAGNE

Amélie DEBENAIS

Patrick FONTAINE

Guillaume VERBIESE

Julien CEYRAL

Philippe BODET P/o Alain SAVARIT

Anaïs MACHET

Maxime BEUGNON

Bastien MANSENCAL

Michel ELI